

Organisé par l'Association « L'Amicale les Corallines »

VIDE-GRENIERS

• *ARRADON* •



Dimanche 06 Octobre 2019

8h à 18h au Gymnase PARC FRANCO

Restauration et buvette
sur place

Entrée : 1€ /
Gratuit pour les -16 ans

Pour tout renseignement :

videgrenier.corallines@gmail.com ou 07 81 79 98 41

BULLETIN D'INSCRIPTION DU VIDE-GRENIER DU 6 OCTOBRE 2019

Le compléter et l'envoyer avant le 23 septembre 2019 à : Amicale laïque des Corallines 3 rue du Plessis d'Arradon, 56610 Arradon accompagné du règlement, par chèque uniquement, libellé à l'ordre de « *Amicale Les Corallines* » et d'une photocopie de la carte d'identité (recto-verso). Téléphone : 07 81 79 98 41

Inscription du 1^{er} Juillet au 23 Septembre 2019 – dans la limite des places disponibles

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail :@.....	
Né(e) le :Département :Ville :	

<input type="checkbox"/> Particulier ⁽¹⁾	Pièce présentée ^{(1) (2)} :	<input type="checkbox"/> Carte d'identité	<input type="checkbox"/> Passeport	<input type="checkbox"/> Permis de conduire
	N° de la pièce :			
	Délivrée par :	Date de délivrance :		
TYPE DE MARCHANDISES A VENDRE :				
(Vente alimentaire interdite)				
(A remplir obligatoirement) ⁽¹⁾ <i>Cocher la case correspondante</i> ⁽²⁾ <i>Cette pièce sera demandée le jour du vide grenier</i>				

RESERVATION	Nombre de ml réservés	Coût total (€)	Chèque libellé à l'ordre de « Amicale Les Corallines »
4,00 € le mètre linéaire avec table x 4,00 €	=	
3,00 € le mètre linéaire sans table Pour un portant, prévoir 1 m sans table x 3,00 €	=	
Total à régler obligatoirement à l'inscription = €			

Conformément à la législation, je déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant(e) - ne vendre que des objets personnels et usagés (<i>art L310-2 du code du commerce</i>) - ne pas participer à plus de deux événements de même nature dans l'année civile (<i>art R321-9 du code pénal</i>) Fait à le..... Signature

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS (*Déclaration à une vente au déballage N°02-2019*)

1 : <u> Votre inscription n'est validée qu'après réception de votre règlement et de la fiche ci-jointe.</u> Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception.	10 : En cas d'intempéries et en raison des frais engagés, les absences, annulations, départs en cours de journée ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription. L'amicale Les Corallines se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans préavis, pour raison exceptionnelle (<i>Nombre de participants insuffisant ou autres</i>). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.
2 : Cette manifestation est ouverte aux associations et aux particuliers de + de 18ans.	11 : Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou incidents survenus durant la manifestation.
3 : La mise en place des exposants commencera à 6h00. Les emplacements non occupés à 8h00 seront déclarés vacants et ré-attribués en cas de demande.	12 : Les exposants devront se couvrir d'une assurance pour la manifestation.
4 : L'ouverture du vide-greniers aura lieu de 8h00 à 18h00. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant la fermeture.	13 : Pour des questions de sécurité, les portants ne sont autorisés que sur des mètres réservés sans table à 3€. Les organisateurs pourront refuser un portant s'il déborde sur les allées.
5 : Le raccordement aux prises électriques est interdit.	14 : Pas de vente alimentaire sur les stands
6 : Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle.	15 : Votre signature vaut acceptation de ce règlement.
7 : Chacun devra laisser son emplacement propre.	
8 : Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant et de choisir l'emplacement de chacun (<i>dans la limite des places disponibles</i>).	
9 : Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements.	